

PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DE NOMINATION (ORDRE DU CANADA)

2 SEMAINES

- OUVERTURE DU DOSSIER (2 semaines).
- La Chancellerie reçoit la mise en candidature d'un membre du public.
- La Chancellerie des distinctions honorifiques accuse réception de la mise en candidature et ouvre un dossier.
- Un même candidat peut être pris en considération plus d'une fois, à la condition que cinq années se soient écoulées depuis la première fois, afin de laisser suffisamment de temps pour que de nouvelles réalisations puissent étoffer davantage le dossier de candidature.

DE 6 À 10 MOIS

- RECHERCHE ET CONSULTATION (de 6 à 10 mois).
- La Chancellerie des distinctions honorifiques mène des recherches indépendantes approfondies pour chaque candidat.
- Des homologues et collègues du candidat ainsi que des membres de l'Ordre du Canada sont consultés.
- Les résultats des recherches sont présentés au Conseil de l'Ordre du Canada.

1 JOURNÉE

- RECOMMANDATION DU CONSEIL (1 journée).
- Le Conseil de l'Ordre du Canada étudie chaque dossier de candidature. Les réunions ont lieu à Rideau Hall deux fois par an, soit au printemps et à l'automne.
- Chaque année, de 400 à 600 candidatures sont étudiées par le Conseil de l'Ordre, qui recommande la nomination d'environ 150 récipiendaires.

6 SEMAINES

- NOMINATION (6 semaines).
- Le président du Conseil écrit au gouverneur général pour lui faire part des recommandations du Conseil.
- La Chancellerie des distinctions honorifiques contacte chaque récipiendaire pour obtenir son acceptation.
- Le gouverneur général signe l'instrument de nomination. Les listes des récipiendaires sont publiées le 1er janvier et le 1er juillet sur le site Web et au moyen d'un communiqué.

DE 2 À 12 MOIS

- INVESTITURE (de 2 à 12 mois).
- Les récipiendaires sont invités à une cérémonie au cours de laquelle le gouverneur général leur remet l'insigne de l'Ordre du Canada.
- Les cérémonies d'investiture ont lieu à Rideau Hall ou à la Citadelle, 3 ou 4 fois par an.
- Lorsqu'un récipiendaire est dans l'impossibilité de se déplacer, une cérémonie privée est organisée dans la mesure du possible.